

<b>LEADER 2014-2020 :</b>	<b>LEADER 2014-2020 PAYS DE GATINE</b>
<b>FICHE ACTION 5 :</b>	<b>Promouvoir les ressources naturelles de Gâtine en encourageant les acteurs locaux à s'engager dans des démarches innovantes et collectives</b>
<b>Références réglementaires européennes et régimes d'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement (UE) N°1305/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013</li> <li>• Le règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 TFUE aux aides de minimis</li> <li>• Projet de décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes co-financés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014/2020 (en cours) – 13 octobre 2014</li> <li>• Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'Etat pour des projets d'investissement modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003</li> </ul> <p>Les références réglementaires ci-dessus seront complétées et actualisées au fur et à mesure de la parution des textes qui cadrent la mise en œuvre de ce dispositif.</p>
<b>Objectifs du dispositif d'aide en lien avec la stratégie du GAL</b>	<b>Objectifs stratégiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager et favoriser la valorisation économique de la haie dans le cadre d'une gestion durable de la ressource et de démarches territoriales garantissant un approvisionnement local et de qualité : organisation de filières bois industriel, valorisation du bois d'œuvre, des déchets ligneux...</li> <li>• Encourager les acteurs locaux à s'engager dans le développement de production d'énergies renouvelables en s'appuyant sur des ressources naturelles identifiées : bois-énergie, biogaz à partir des déchets de matières organiques agricoles...</li> </ul>
	<b>Objectifs opérationnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer et organiser l'offre en bois énergie en s'appuyant sur le potentiel de ressources des haies et des forêts présentes sur le Pays de Gâtine</li> <li>• Développer des filières locales de diversification à partir notamment de l'exploitation des résidus bocagers</li> <li>• Favoriser l'émergence de projets innovants de production de biogaz</li> </ul>
	<b>Effets attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte du potentiel économique de la haie dans le cadre d'une gestion durable de la ressource</li> <li>• Diffusion des dernières innovations en matière de biogaz</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien et entretien du maillage de haies bocagères</li> <li>• Amélioration du bilan carbone du Pays de Gâtine</li> </ul>
<p><b>Exemples d'actions éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière bois énergie – accompagnement des actions d'expérimentation auprès des agriculteurs de Gâtine ( ex : filière bois Moncoutant, CUMA du Bocage...)</li> <li>• Etudes sur la mise en place d'unités de méthanisation, de réseaux collectifs filière bois</li> <li>• Actions de communication des bonnes pratiques, de promotion des résultats d'expertises et des démarches expérimentales en matière d'énergie renouvelable et de diversification, si elles sont précédées, ou suivies, autant que de possible, par des actions concrètes</li> <li>• Actions de sensibilisation, d'expérimentation et d'animation pour promouvoir les filières bois énergie en circuit court et les initiatives en matière de projet de méthanisation</li> <li>• Plateformes collectives ou bâtiments de stockage - Filière bois énergie</li> </ul>
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)....</li> <li>• Les exploitants agricoles dans le cadre d'une démarche territoriale collective reconnue (validation par une communauté de commune et/ou le Pays de Gâtine)</li> <li>• Les collectivités locales, les associations, les chambres consulaires, les établissements publics</li> <li>• Les entreprises de la filière bois localisées en Gâtine</li> </ul>
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes, études de marché, diagnostics, actions d'expertise, plan de gestion</li> <li>• Actions de sensibilisation, visites, journées d'information, démonstrations</li> <li>• Frais de déplacements, animations</li> <li>• Formations</li> <li>• Investissements collectifs ou s'inscrivant dans le cadre d'une démarche territoriale liée à des procédés innovants : bâtiments collectifs de stockage du bois énergie.</li> </ul> <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets photovoltaïques</li> <li>- Les éoliennes</li> <li>- Les presses à huile</li> <li>- Les projets d'équipement en chaufferie bois ...</li> </ul>

<p><b>Critères d'éligibilité</b></p>	<p>Les opérations proposées devront répondre à un ou plusieurs des objectifs stratégiques, opérationnels et aux enjeux décrits précédemment dans la fiche action.</p> <p>Une grille de sélection avec un système de notation sera définie par le comité de programmation au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une dimension collective du projet (nombres de partenaires mobilisés)</li> <li>• D'un caractère innovant pour le territoire de la Gâtine</li> <li>• De l'échelle d'intervention...</li> </ul> <p>Un seuil minimal de points sera nécessaire pour pouvoir accéder aux financements du Leader.</p>								
<p><b>Intensité de l'aide publique totale</b></p>	<p>Le FEADER est calculé à partir de la dépense publique nationale (subventions Etat, Région, Département, autofinancement d'établissements publics...) mobilisée sur le projet.</p> <p>Le taux maximum d'aides publiques est de 100%, sauf pour les projets d'investissement portés par des collectivités locales qui, réglementairement, doivent apporter 20% d'autofinancement.</p> <p>Le taux maximum de FEADER est de 80% de la dépense publique.</p> <p>Le GAL se réserve le droit d'appliquer le taux de 80% d'intervention du FEADER à un taux modulable de dépenses publiques totales ne dépassant pas les taux maximum précités, selon la qualité des projets proposés au regard de la priorité ciblée et de leur effet levier sur le territoire.</p>								
<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<table border="1" data-bbox="531 1088 1361 1279"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Aménagements de Bâtiments</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Actions de sensibilisation</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Etudes	5	Aménagements de Bâtiments	2	Actions de sensibilisation	5
Description	Objectifs chiffrés								
Etudes	5								
Aménagements de Bâtiments	2								
Actions de sensibilisation	5								
<p><b>Indicateurs de résultat</b></p>	<table border="1" data-bbox="531 1319 1361 1525"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'acteurs sensibilisés</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Nombre de Filières structurées</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Nombre de bénéficiaires exploitants agricoles</td> <td>60</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Nombre d'acteurs sensibilisés	75	Nombre de Filières structurées	2	Nombre de bénéficiaires exploitants agricoles	60
Description	Objectifs chiffrés								
Nombre d'acteurs sensibilisés	75								
Nombre de Filières structurées	2								
Nombre de bénéficiaires exploitants agricoles	60								
<p><b>Articulations prévues avec d'autres fonds</b></p>	<p>Les actions de formation ciblent en priorité les entreprises ou les collectivités. Les exploitants agricoles ayant accès à leur propre dispositif de formation co-financé par du FEADER.</p> <p>Les aides à la plantation pouvant accompagner les démarches de structuration de filières bois relèvent du PDR Poitou-Charentes</p> <p>Le FEADER n'intervient pas sur les investissements de lieux de stockage portés par les collectivités.</p> <p>Des articulations avec le FSE seront étudiées, notamment si une gestion prévisionnelle des emplois sur la Filière bois se met en place.</p>								
<p><b>Financement FEADER affecté à la fiche action</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MONTANT.....150 000 €</b>  <b>dont 150 000 euros affectés à la transition énergétique (objectif non contractuel)</b></p>								

